

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**  
**6 – 2023 / N°11**

**SEANCE du 12 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour :13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, MANENT Corinne, LASSAGNE Cécile,

**Absents :** CARMICHAEL Benoit donne procuration à Hervé ANDEOL  
LAMBERT Daniel donne procuration à Christelle ROUZET  
VIAL Anne- Claire

**Objet : Déplacement d'ouvrages électriques (Haute et Basse Tension) au Quartier Famone.**

ENEDIS est amené à modifier les ouvrages électriques Basse Tension au Quartier Famone en posant deux supports béton (n°S66a et 76a), à rabattre une partie des lignes Basse Tension aériennes sur les nouveaux poteaux et à poser deux câbles Basse tension en souterrain sur 60 mètres sur les parcelles cadastrées section ZK n°35 Chemin de Famone et ZK n°8 Impasse des Noisetiers.

Il est nécessaire de signer deux conventions de servitude afin d'autoriser ces travaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de servitude souterraine avec Enedis
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de servitude aérienne avec Enedis

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 13/12/2023

Le Maire,  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 13/12/2023  
Et de la réception en Préfecture le 13/12/2023

Le Maire